



**CULTURE**

## MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE DRIVE À LA MÉDIATHÈQUE JEAN D'ORMESSON

Mis en ligne le 30 mai 2020

# DRIVE MÉDIATHÈQUE

Service de prêts à emporter à partir du 2 juin



## ▶ RÉSERVER VOS DOCUMENTS

. Par email (de préférence) : [mediatheque@treillieres.fr](mailto:mediatheque@treillieres.fr)  
. Par téléphone : 02 40 94 61 76 (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h)

1. Choisir sur notre catalogue en ligne <http://www.bibliotheques.cceg.fr/> parmi les documents localisés à Treillières et indiqués comme « disponible ».

2. Communiquer votre sélection lors de votre demande (de même que le jour et /ou horaires du Drive selon votre préférence).

Si vous n'avez pas d'idée précise, nous pourrions vous conseiller et choisir pour vous en fonction de vos envies.

## ▶ RETIRER VOS DOCUMENTS

Une fois la commande prête, un bibliothécaire vous proposera une date et heure de RDV.  
Horaires Drive : mardi 16h à 18h / mercredi 10h à 12h et 16h à 18h / samedi 10h à 12h.

Lors du retrait, un agent sera présent pour vous accueillir :

- 1 seule personne / famille
- port du masque requis
- apporter un sac ou une caisse

## ▶ RENDRE VOS DOCUMENTS

A partir du mardi 2 juin, la boîte de retour sera de nouveau accessible (sauf pour les jeux).  
Possibilité de rendre vos documents lors des horaires du drive (y compris les jeux).  
Les documents rendus seront placés en isolement 10 jours et resteront sur votre carte d'abonné pendant cette période.

Emprunt possible : 5 livres / revues et 2 DVD maximum par carte.

Pas de jeux disponibles en prêt pour le moment.

La durée du prêt passe de 21 à 28 jours.



[www.treillieres.fr](http://www.treillieres.fr)



Merci pour votre compréhension !



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie  
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

## **Horaires :**

### **Mairie - CCAS - Police municipale**

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

### **Urbanisme**

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

### **Permanences samedi matin de 9h à 12h**

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.